



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COURRIER N°
REÇU LE

24 NOV. 2025

MAIRIE
de CHAMPAGNE ST HILAIRE

3363

Commune de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Église Saint-Gervais-et-Saint-Protais



Périmètre Délimité des Abords de Monument Historique

SOMMAIRE

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

DESCRIPTION DE L'OBJET D'ÉTUDE

LE SITE, LE CONTEXTE

- Repères géographiques et points de vue étudiés

CONTRIBUTION À LA DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

- Justification des limites
- Commune de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

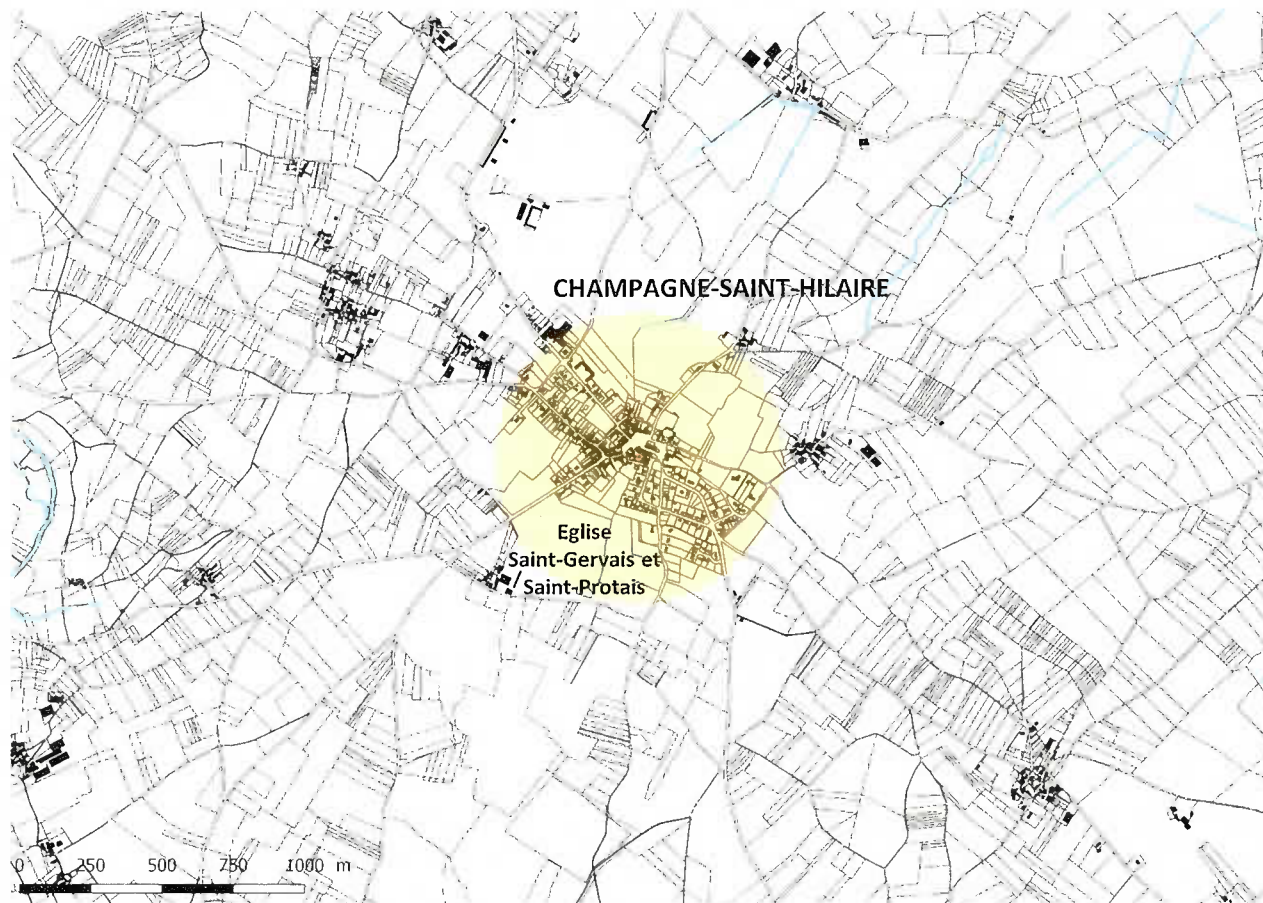
Conformément aux articles L621-30 et L621-31 du Code du Patrimoine :

Art. L621-30 : « I.- Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

II. - La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L.621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques. »

Art. L621-31 : « Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. »

C'est dans ce cadre qu'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) est proposé pour le monument étudié : L'église Saint-Gervais et Saint-Protais conformément aux dispositions du Code du Patrimoine .



Périmètre de protection actuel du monument étudié. Il concerne le territoire de la commune de **CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE**.

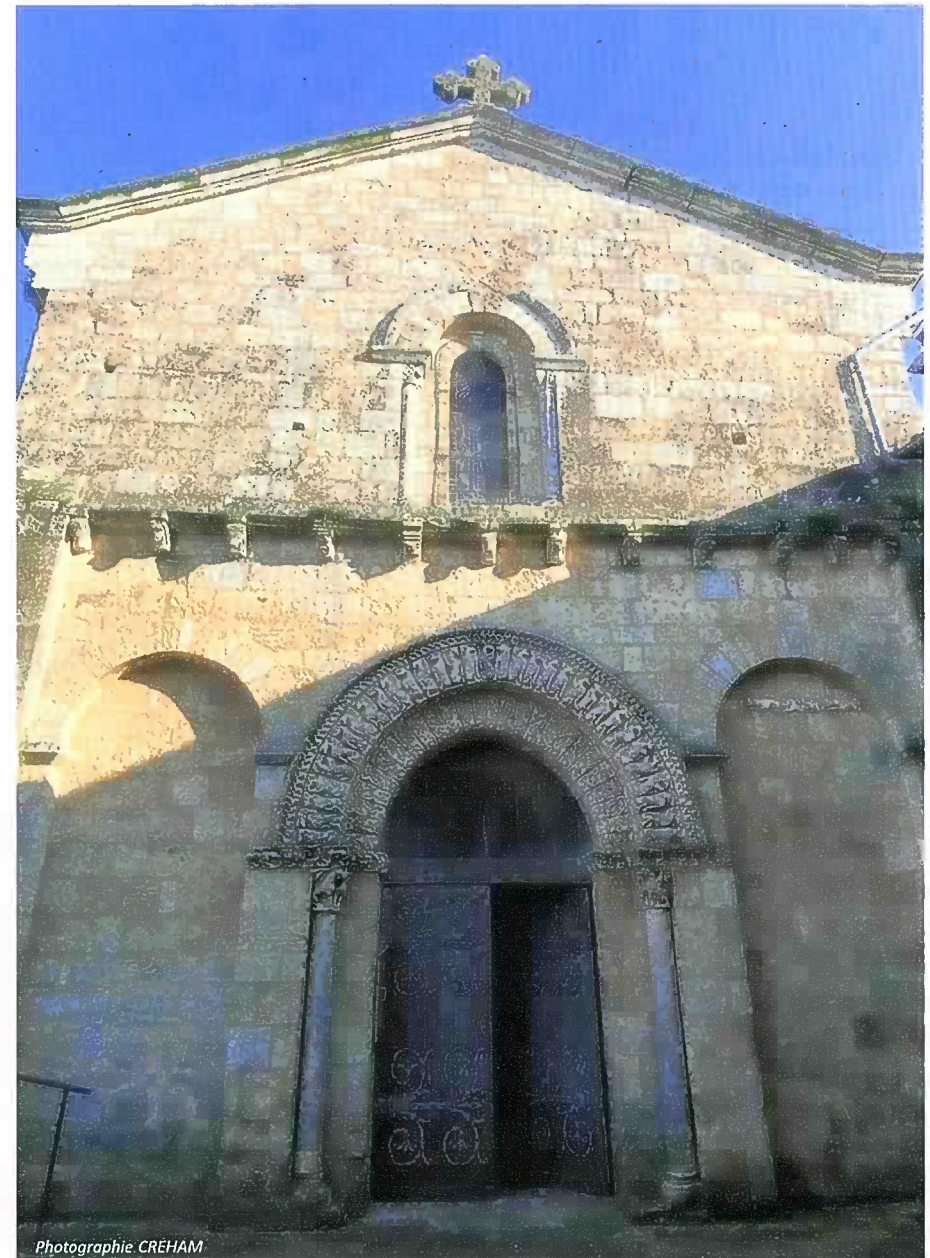
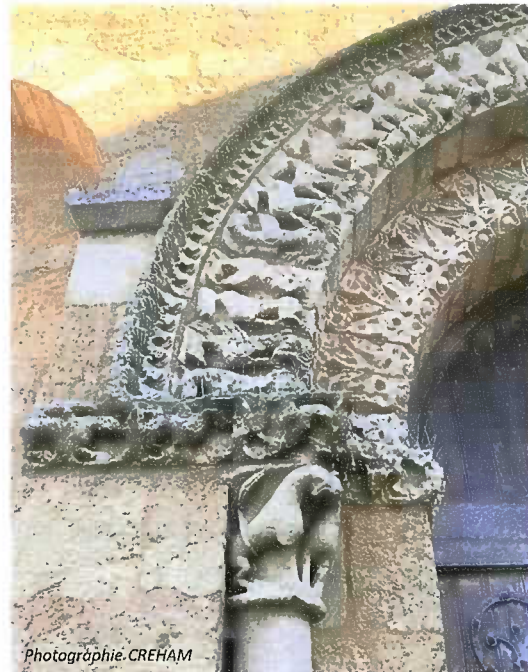
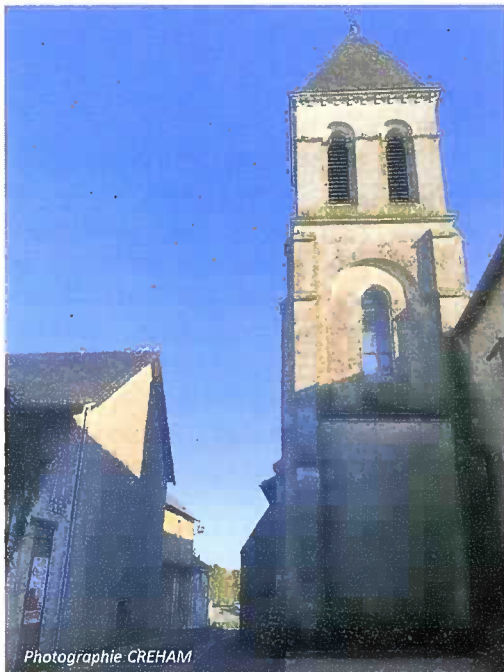
L'édifice :

Eglise, partiellement inscrite à l'inventaire par l'arrêté du 16/07/1925

L'inscription est sur le portail du monument.

L'église, de plan allongé, est dédiée aux saints Gervais et Protais. Elle est située dans le bourg. Elle fut édifée à l'époque romane dont il subsiste au moins la façade occidentale présentant deux niveaux séparés par une corniche à modillons et son portail sculpté du 12e siècle. Ce portail est cintré par deux rouleaux de claveaux en pierre ornés de sculptures et protégés par une archivolt moulurée. Les claveaux de l'arc de tête sont décorés d'un animal cabré ressemblant à un hippocampe donnant un caractère remarquable au portail. Les chapiteaux du portail sont sculptés, à gauche, de deux lions affrontés dont la tête unique a disparu et à droite d'un griffon affronté à un dragon ailé à deux têtes opposées (amphisbène).

Le clocher a été édifié à l'époque moderne sur le flanc nord. Il est grand, de plan carré et couvert d'une flèche carrée en ardoise. Chaque face est éclairée par deux baies en plein cintre. La cloche la plus ancienne, Gervaise, date de 1728.



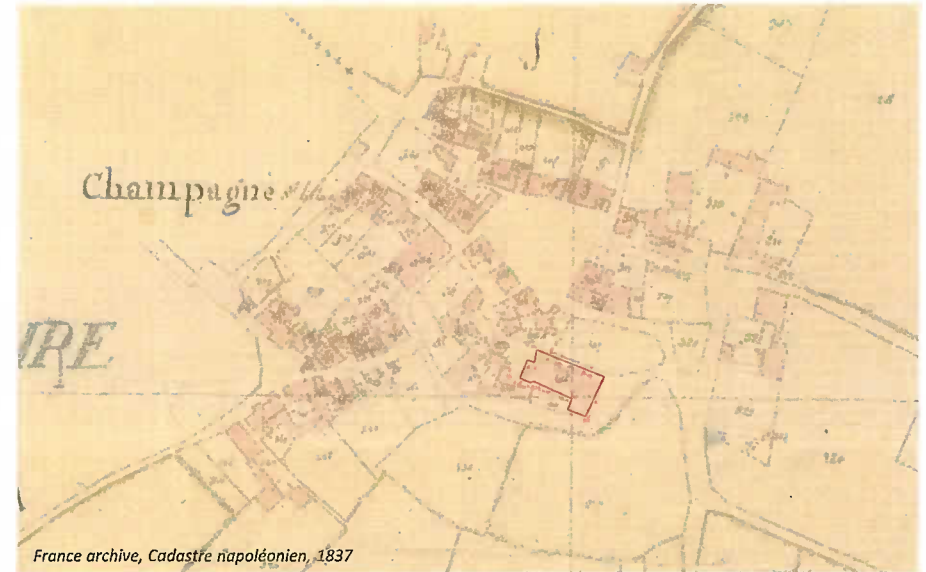
DESCRIPTION DE L'OBJET D'ÉTUDE
CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE : Eglise Saint-Gervais-et-Saint-Protais

Le site, le contexte:

L'église paroissiale Saint-Gervais-et-Saint-Protais est insérée dans un **trame urbain dense** du bourg. Elle est intégrée au sein d'un îlot bâti, partageant son flanc sud avec des habitations. Son implantation au sein du tissu urbain de la commune témoigne d'un agencement ancien, où l'église **s'imbriquait harmonieusement avec les autres constructions du bourg** sans être isolée, mise en valeur par un dégagement complet de ses abords.

Sa seule ouverture significative se situe à l'est, à l'arrière du bâtiment, le long de la route de Sommières, où un espace vert offre un point de vue dégagé permettant d'apprécier ses qualités architecturales. En revanche, le portail principal, inscrit au monument historique, est plus discret, niché dans la rue étroite de l'église. Cette entrée remarquable et riche en détails, est cloisonnée, dissimulée par les murs des habitations attenantes. Le parvis est modeste et suit les contours irréguliers et chaotiques des constructions environnantes, renforçant le caractère intimiste et intégré de l'édifice dans son contexte urbain.

Malgré la position discrète du portail, il est visible depuis la rue Etienne Saby, à l'arrivée sur la place centrale.



France archive, Cadastre napoléonien, 1837



Photographie CREHAM



Photographie CREHAM

Le site, le contexte:

Champagné-Saint-Hilaire est une commune de Vienne construite sur une butte qui culmine à 178 m. Elle aborde un tissu urbain étroit dans le centre bourg s'étendant sur sa limite avec les nouveaux lotissements pavillonnaire ces dernières années.

Le bourg a des constructions de qualités variés :

- Les bandes bâties sont hétéroclites. La hauteur, l'inclinaison des toits, le matériau, la couleur sont de nombreux facteurs donnant un tissu urbain très irrégulier de qualité variable.
- Dans ce paysage urbain, quelques maisons bourgeoises se détachent du bâti et se remarquent par les ornements présents sur leurs façades et leurs lucarnes.
- A l'inverse, les maisons de bourgs sont traditionnellement recouvertes d'enduit avec des encadrements de fenêtre en pierre claire sans attribut particulier, certaines à l'abandon.
- Certains bâtiments du bourg, laissent leur mur en moellon calcaire apparent donnant un caractère singulier dans le village.
- Sur la route de Sommières, des nouveaux lotissements pavillonnaires voient le jour ces dernières années contrastant avec l'architecture traditionnelle du bourg.

Malgré une trame urbaine dense, la commune est dotée d'une grande ouverture en son centre avec la place de la mairie contiguë à la place du marché. Ces places sont quotidiennement des places « parking » et occasionnellement des espaces ouverts de marché.



DESCRIPTION DE L'OBJET D'ÉTUDE CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE : Eglise Saint-Gervais-et-Saint-Protais

Le site, le contexte:

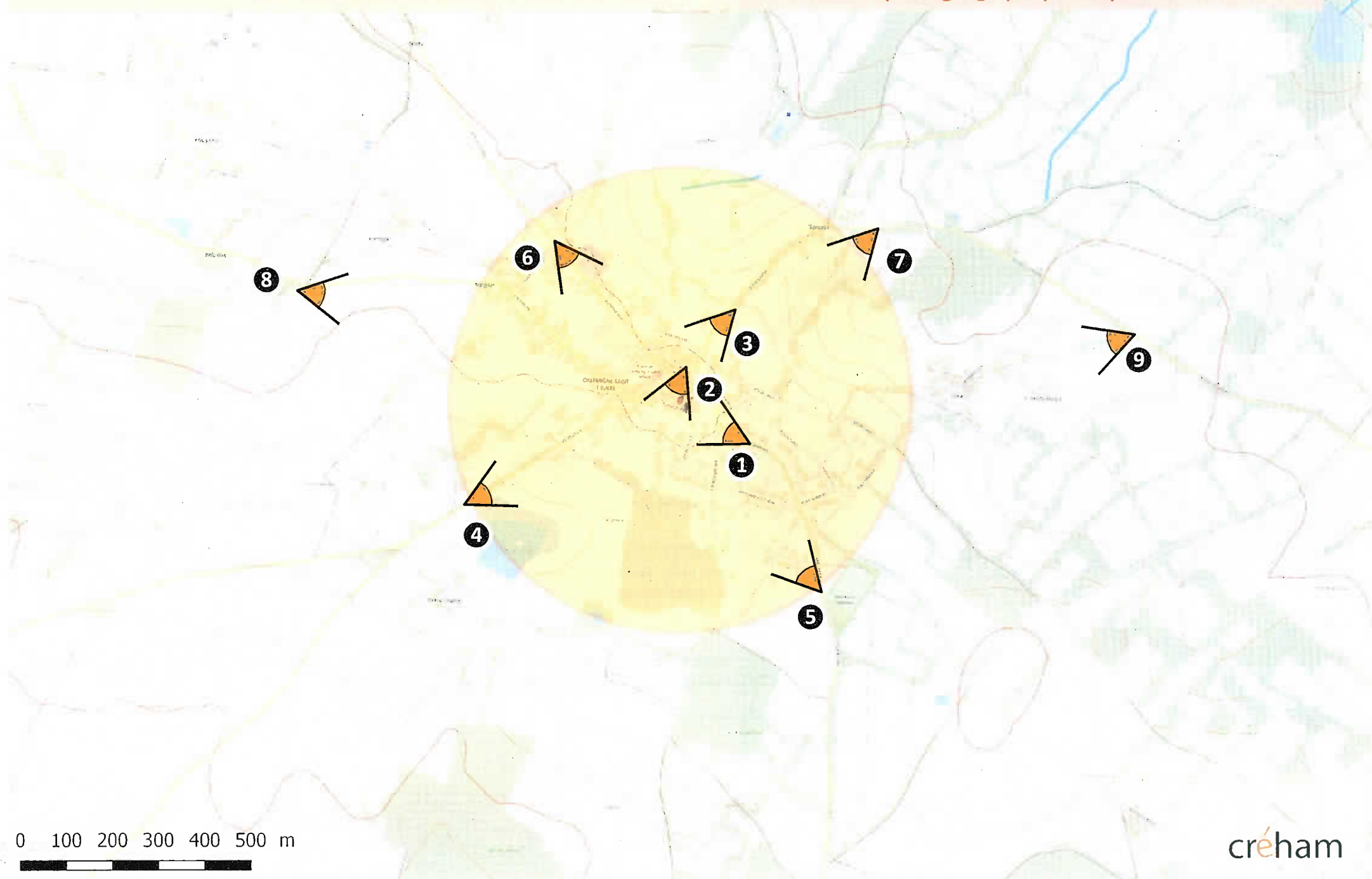
La commune est marquée par les cèdres présents dans les domaines privés des maisons bourgeoises. Leur grandeur sert de point de repère dans le paysage et constitue le patrimoine végétal de la commune.

La commune est située sur le coteau de la Cueilie. En contre-bas au sud de Champagné Saint Hilaire, le Clain dessine de profonds méandres et sert de jonction entre les terres de brandes situées au Nord-Est du département de la Vienne et les Terres Rouges à châtaignier.

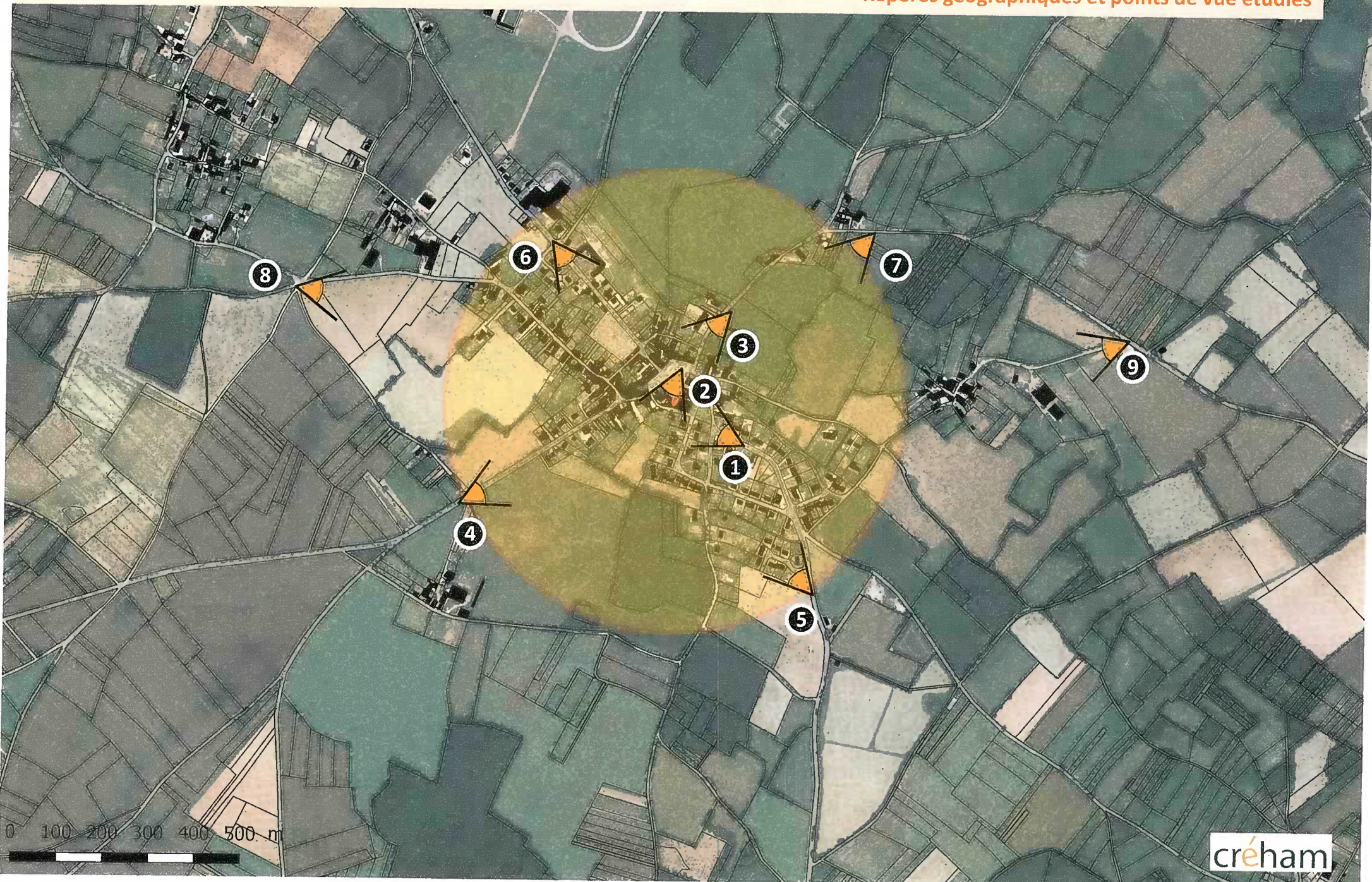
Les routes sont régulièrement bordées de haies arbustives arborées séparant les terres agricoles. **Ces traces bocagères modulent les vues sur le paysage**, forment des écrans opaques tout en offrant, par moments des ouvertures dévoilant des perspectives sur le lointain.



LE SITE, LE CONTEXTE
Repères géographiques et points de vue étudiés



LE SITE, LE CONTEXTE
Repères géographiques et points de vue étudiés



LE SITE, LE CONTEXTE
Repères géographiques et points de vue étudiés

1

Vue proche Est, route de Sommières



L'église se détache des éléments autour

2

Vue proche Nord, Sur la place du 13 Août 1944



Sur la place du marché, l'église est masquée par une bande bâtie. Seul le haut du clocher est visible.

3

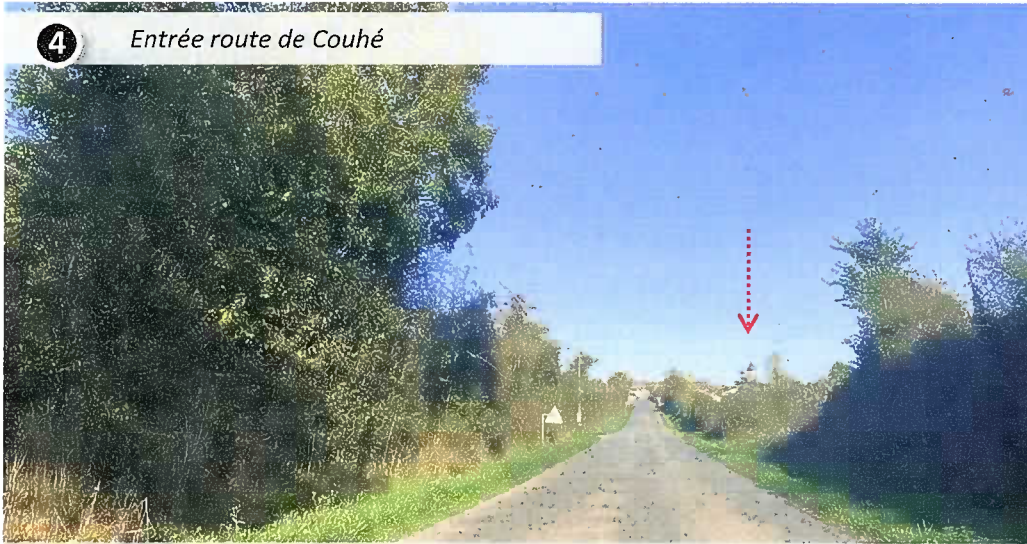
Entrée dans le bourg route de Gencay



L'entrée par la route de Gencay est marquée par les cèdres et autres arbres remarquables des maisons de maître de la commune camouflant le clocher.

LE SITE, LE CONTEXTE
Repères géographiques et points de vue étudiés

④ Entrée route de Couhé



Se situant sur une butte, le clocher et les toits des maisons de bourg sont visibles de loin, malgré les haies bordant les routes.

⑤ Entrée route de Sommières-du-Clain



L'entrée route de Sommières dans la commune est contrastée entre les nouveaux lotissements pavillonnaires en premier plan et le clocher indiquant le vieux bourg en arrière plan.

⑥ Entrée route de Vivonne



L'entrée route de Vivonne offre une perspective large sur l'église.

⑦ Vue depuis la route de la Ferrière Airoux



Le clocher est visible par quelques fenêtres créées dans les boisements et haies bocagères bordant les champs.

LE SITE, LE CONTEXTE
Repères géographiques et points de vue étudiés

8

Vue lointaine, sur la route d'Anché



Au loin, côté Sud, le clocher est le seul élément annonçant le bourg parmi les masses boisées

9

Vue lointaine, sur la route de la Ferrière Airoux



Au loin, côté Nord, le clocher se démarque de la ligne d'horizon.

L'analyse des abords révèle un monument au cœur d'une structure urbaine ancienne, intégré dans un îlot bâti avec le portail donnant sur une rue étroite de la commune.

Entre Sommières et Vivonne, Champagné-Saint-Hilaire révèle des qualités architecturales dans son bourg ancien, : des maisons de bourgs pour certains remarquables, quelques grandes demeures s'intégrant et valorisant le tissu urbain, d'anciennes fermes et maisons en moellons notamment la salle des fêtes caractéristique de l'architecture traditionnelle.

Les cèdres sont des motifs présents dans les domaines privés des maisons bourgeoises. Leur grandeur sert de point de repère dans le paysage et constitue le patrimoine végétal de la commune (entrée Nord)

Les récentes extensions urbaines sur l'entrée sud altèrent le caractère singulier de la commune.

De ce fait, un **périmètre délimité des abords** est proposé pour définir un ensemble cohérent et susceptible de contribuer à la conservation ou à la mise en valeur de l'église.

Ce nouveau périmètre **inclut** :

- La structure urbaine ancienne du bourg, à savoir les bâtiments aux abords du portail, les bâtiments autour de la place du puit notamment la mairie, l'imposant bâtiment en moellons actuel salle des fêtes et son complexe de bâtiments, les maisons de bourg en bande et les premières habitations de la route d'Anché, Cette structure urbaine aux abords du portail marque une architecture traditionnelle identitaire de la commune formant une unité de ses abords.
- Le périmètre va chercher des habitations anciennes, rue Etienne Saby, notamment les deux maisons bourgeoises en symétrie encadrant l'école et donnant sur la rue. En entrée de bourg, elles font parties du patrimoine bâti de la commune par leur qualité architecturale remarquable.

- Le complexe de bâtiments donnant sur la rue Calière, certains abandonnés mais avec une qualité architecturale singulière rentrant dans l'unité du bourg ancien.

Ce périmètre **exclut** :

- Les nouvelles extensions urbaines présentent sur la partie Sud-est du bourg n'apportant pas de valeur aux abords (lotissement du Goupillaud, lotissement des ormeaux, cité champ petit Jean, cité Theophraste Renaudot)
- Les entrées de bourg au sud et à l'ouest, route de Anché, rue Etienne Saby intégrant des habitations récentes et des structures industrielles, agricoles et commerciales sans valeur architecturale.

La superficie du PDA (5 ha) est inférieure à celle du périmètre d'abords d'origine (78 ha).

Au-delà du périmètre nouvellement dessiné, le développement de l'urbanisation s'effectuera dans le cadre réglementé des documents d'urbanisme.

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS COMMUNE DE CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

